



Demande de visa étudiant après oqtf ?

Par **casanova984**, le **20/11/2012 à 13:36**

Bonjour,
Je suis rentré en France en mai 2011 avec un visa étudiant pour ma spécialisation en médecine. Je demande le titre de séjour, on me donne un récépissé de 3 mois, je complète le dossier en retard et je reçois une OQTF.
Question : pourrai-je redemander un visa étudiant après OQTF ? si je fais un recours au tribunal, pourrai-je avoir un visa pendant l'instruction du dossier ?
Une réponse rapide serait la bienvenue.
Merci.

Par **mina94**, le **20/11/2012 à 18:39**

Bonjour
desolé pour toi. j'ai eu le même genre de problème. au lieu de mon renouvellement de mon visa étudiant j'ai reçu un refus de délivrance de titre de séjour et une OQTF.
je suis d'abord allée à la préfecture avoir des explications car je comprenais pas. puis je suis allée voir un avocat avec lui nous avons fait une demande d'annulation de l'OQTF et une demande de délivrance de titre de séjour. attention tu as 30 jours pour contester après la date de signature de l'accusé de réception. c'est même plutôt 25-26 jours que 30 jours avec les délais d'envoi.
en parallèle j'ai fait un recours gracieux au préfet. c'était en juin. et en novembre je n'ai aucune nouvelle à ce jour. j'ai préféré faire le dossier avec un avocat car il faut que le dossier soit bien présenté pour être recevable.
il y a d'autres recours mais je ne les connais pas ça dépend du courrier que tu reçois. et j'ai fait confiance à mon avocat.
garde bien ton enveloppe et ton courrier. ensuite au délai de départ soit 30 jours pour quitter le territoire. je suis sans papier depuis juin et toujours pas de nouvelle. j'ai également été voir des associations car quand ça arrive on sait pas quoi faire et chaque cas est particulier.
l'OQTF est valable 1 an à moins qu'il soit annulé. je ne sais pas si il redonne des visas après l'OQTF une fois que tu es parti.
j'espère que cela t'aide un peu. bon courage et tu auras peut-être un avis d'

un avocat.

Par **casanova984**, le **21/11/2012 à 19:28**

Merci Mina pour ta réponse, je sais pas dans quel domaine tu fais tes études, mais moi je travaille à l'hôpital et dans cette situation je ne peux pas bosser car l'hôpital ne pourra pas me couvrir dès que je rentre dans la clandestinité et attendre 4 ou 5 mois pour le recours sans bosser endommagera mon cursus donc retour au bled et redemande de visa. Tient moi au courant pour ton recours. Selon mon avocat les recours gracieux ne marchent pas beaucoup mais on sait jamais. Bon courage

Par **mina94**, le **22/11/2012 à 07:50**

J'ai fait un recours au Tribunal Administratif avec 1 avocat et un recours gracieux à la préfecture toute seule. Oui il paraît que les recours gracieux, ils ne les lisent même pas. Bon courage pour tes futures démarches.

Par **AlexanderVas95**, le **22/11/2012 à 18:15**

Bonjour, Vous avez 1 mois pour contester le refus, dans le cas contraire, vous devriez attendre 1 an pour que l'OQTF soit expiré et re-déposer un dossier de régularisation. Faites attention de ne pas dépasser les 1 mois sinon ce sera trop tard, et il n'y aura plus aucune solution, à part attendre 1 an...

Par **RAS**, le **21/03/2013 à 09:31**

bonjour casanova je suis exactement dans le même cas, je suis venu novembre 2011 pour une capacité que je n'ai pas faite bien sûr, et on m'a refusé le renouvellement avec un OQTF le 8 mars dernier, je bosse aussi comme infirmier et pour moi il est impossible de passer des mois à attendre la réponse du juge administratif et qui sera certainement négative, sans travailler, j'ai décidé donc d'entrer au pays et redemander le visa, je sais pas si ça va marcher, en tout cas j'ai pas le choix. Je voulais savoir ce que tu as fait, moi je te tiens au courant

Par **AlexanderVas95**, le **22/03/2013 à 12:46**

Bonjour RAS, Vous venez en France pour faire une capacité et vous ne le faites pas, vous vous étonnez de recevoir un OQTF? Pour infos, en recevant un OQTF, vous êtes placé sur liste rouge à la Préfecture et Ambassade/Consulat. Il fallait casser la décision, si bien sûr il y avait raison valable sur la non-réalisation de votre capacité.

Par **RAS**, le **26/03/2013 à 11:43**

pour AlexanderVas95rnnon je suis pas du tout étonné par l'OQTF, d'ailleurs je n'ai même pas fait un recours, ce qui m'étonne par contre c'est l'agressivité de votre réponse!!! rnje sais pas d'ou sortez-vous cette liste rouge, mais y a comme même des gens qui ont eu le visa après un OQTF voire même un APRF.rnje voulais savoir si c'était le cas de casanova984, je vous ai rien demander à vous!!!!

Par **amajuris**, le **26/03/2013 à 14:32**

bjr,rnsi la personne a respecté l'OQTF, elle peut demander et éventuellement obtenir un visa.rnbien entendu les services consulaires savent si vous avez fait l'objet d'une OQTF.rnRAS, si vous voulez poser une question à un membre particulier du forum, faites un message personnel.rncdt

Par **Zozoé**, le **08/08/2017 à 18:47**

Bjr Maître rnJ'ai fais l'objet d'une OQTFrnL'audience a été fixée pour décembre rnAyant eu des urgence j ai fais une requête en référé qui a été rejetée.rnAi je des chances pour un avis favorable en décembre? rnMerci

Par **amajuris**, le **08/08/2017 à 20:06**

bonjour,rnles mesures prises par un juge dans le cadre d'une procédure de référé n'ont qu'un caractère provisoire c'est à dire non définitif. Elles sont susceptibles d'être remises en cause par le juge qui statuera sur le fond de l'affaire, au cours d'une procédure ultérieure.rnsalutations

Par **Zozoé**, le **08/08/2017 à 20:09**

Pas compris svp...

Par **Zozoé**, le **08/08/2017 à 20:14**

Donc est ce que c'est la peine d'attendre l'audience ou je rentre...

Par **BabyBear**, le **22/10/2017** à **09:51**

Bonjour excusez moi de m'insérer dans la discussion c'est le seul canal trouver,j'aimerais savoir,si sans avoir une OQTF je pourrais rentrer dans mon pays afin de faire un autre visa?c'est a dire est ce que je n'aurais pas de soucis a la police au frontieres française,parceque titre de sejour expiré?.rnMerci

Par **amajuris**, le **22/10/2017** à **10:59**

bonjour,rncomme nous ne connaissons pas votre situation, ni votre pays d'origine, il est impossible de vous dire si vous aurez des problèmes pour obtenir un visa auprès d'un consulat de france dans votre pays.rnsalutations

Par **BabyBear**, le **22/10/2017** à **11:52**

Bonjour,rnrnJe suis Gabonais, je suis arrivé en France avec un visa étudiant et, pour ma 2eme année, j'ai eu un refus d'inscription par la fac pour un hors délais, n'ayant pas trouver d'établissement donc incapable de renouveler mon titre. Je suis donc resté pour trouver une école cette année, chose que j'ai faites,donec pour ne pas avoir tout simplement de mauvaise surprise a la préfecture en allant déposer un dossier de renouvellement (qui peut se solder d'un refus + OQTF).rnrnPuis-je prendre l'initiative de retourner de plein gré dans mon pays ? pour refaire un autre visa (les Gabonais ne vous inquiétez pas, ce n'est pas de gros souci en matière de visa). Ma plus grande crainte est de savoir si je n'aurais pas de souci à la PAF vu que je rentre dans mon pays mais j'ai séjourné irrégulièrement sur le territoire ?rnrnMerci beaucoup pour votre première réponse et pour l'importance que vous m'accordez.

Par **BabyBear**, le **24/10/2017** à **04:12**

Bonjour,rnrnJe suis Gabonais, je suis arrivé en France avec un visa étudiant et, pour ma 2eme année, j'ai eu un refus d'inscription par la fac pour un hors délais, n'ayant pas trouver d'établissement donc incapable de renouveler mon titre. Je suis donc resté pour trouver une école cette année, chose que j'ai faites,donec pour ne pas avoir tout simplement de mauvaise surprise a la préfecture en allant déposer un dossier de renouvellement (qui peut se solder d'un refus + OQTF).rnrnPuis-je prendre l'initiative de retourner de plein gré dans mon pays ? pour refaire un autre visa (les Gabonais ne vous inquiétez pas, ce n'est pas de gros souci en matière de visa). Ma plus grande crainte est de savoir si je n'aurais pas de souci à la PAF vu que je rentre dans mon pays mais j'ai séjourné irrégulièrement sur le territoire ?rnrnMerci beaucoup pour votre première réponse et pour l'importance que vous m'accordez.

Par **ledia**, le **10/11/2018** à **09:26**

Peut t-on continué ses études avec un oqtf ?la police à le droit de venir chercher quelqu'un qui fait l'objet d'un oqtf au lycée ou il fréquente?

Par **amajuris**, le **10/11/2018** à **10:18**

oui, la police a le droit et le devoir d'exécuter les décisions prises par le préfet ou un tribunal.

Par **ledia**, le **10/11/2018** à **13:21**

Mais pourquoi d'autre personne me disent que la police n le fait jamais. C'est un sujet qui me trouble beaucoup j'en suis victime la je sais pas si je dois abandonne mes études et fair autre chose en attendant 1ans que loqtf finissent. Ou je peux toujours aller en cours?

Par **amajuris**, le **10/11/2018** à **13:58**

juste une information, il y a 2 ans, 2 jeunes femmes ont été assassinées à Marseille, par un étranger en situation irrégulière qui avait une OQTF mais qui n'avait pas fait l'objet d'une expulsion. rnsuite à cette tragédie, devant l'émotion provoquée par ces assassinats commis par en étranger ayant une OQTF non exécutée, les préfectures ont reçu des consignes strictes pour exécuter ces OQTF. rndonc vous savez à quoi vous vous exposez en restant en france.